

Engagements de la part de GYMNOVA SUISSE

Synthèse de la convention

1. Soutien en matière d'équipement

- GYMNOVA SUISSE apportera son soutien et son expertise pour l'entretien et le renouvellement du matériel des salles d'entraînements gérées par L'ENTITÉ.
- Pour cela une convention d'entretien sera signée entre GYMNOVA SUISSE et L'ENTITÉ.
- Une remise en matériel sera accordée à L'ENTITÉ pour les investissements, renouvellement et entretien de ses équipements dans la ou les salles sous sa gestion.
- Une remise en matériel dans les mêmes conditions sera accordée aux clubs ou structures affiliés à ladite ENTITÉ pour toutes commandes émises qui rentrent dans les critères définis.
- L'ensemble des marques de GYMNOVA et des marques distribuées par GYMNOVA rentrent dans le cadre de cette convention :



2. Principes et fonctionnement de la remise en matériel

- Le taux de remise est déterminé en fonction du montant hors taxe de la commande au tarif en vigueur (voir tableau ci-dessous).
- Ce montant en remise matériel sera couvert par une liste de matériel livré gratuitement.
- Les produits inclus dans la remise en matériel devront être validés par le responsable commercial de GYMNOVA suisse. Le montant de la remise est garanti.

3. Grille des remises

Montant de la commande en CHF	Pourcentage	Valeur de la réduction sur le HT en CHF
20 000 et plus	20%	4 000 et plus
16 500	19%	3 135
15 000	18%	2 700
13 500	17%	2 295
12 000	16%	1 920
10 500	15%	1 575
9 000	14%	1 260
7 500	13%	975
6 000	12%	720
4 500	11%	495
3 000	10%	300

4. Conditions de la remise en matériel.

- Le montant de la remise est calculé sur le montant HT. Le matériel déjà remisé, les coûts d'installation, les prêts de matériel de compétition ainsi que le matériel Eurotrampo ne rentrent pas dans le calcul de la remise matériel.
- Le matériel inclus dans la remise en matériel doit être intégré au moment de la signature dans une seule et même commande.
- La commande peut être scindée en plusieurs adresses livraisons différentes. Les adresses de livraisons doivent être mentionnées sur le devis signé.